

Congrès statutaire

Unir rend hommage à l’UFC pour son « patriotisme démocratique »

Trois ans après avoir réorganisé son équipe dirigeante, l’Union des forces de changement (UFC) a tenu un nouveau congrès statutaire à Lomé, le samedi 8 août 2026. L’on a connu quelques mouvements au sein du bureau exécutif national et du Comité des sages. Les partis amis dont l’Union pour la République (Unir), étaient ...



PAGE 3

EDUCATION



Université de Datcha

Le gouvernement appelle à la vigilance face aux fausses annonces

Le gouvernement togolais appelle à la vigilance face à la circulation de publications présentées comme des communications officielles de l’Université de Datcha. Dans un communiqué ...

PAGE 7

TRIBUNE



Le vrai coût du Made in Togo

Chaque année, à l’occasion des foires, des campagnes de promotion et des initiatives consacrées à la consommation locale, nous sommes invités à acheter togolais. L’intention est légitime et même nécessaire. Produire et consommer localement, c’est créer de la valeur sur notre territoire, soutenir des emplois ...

PAGE 8

CULTURE

La première édition du festival FEFE s’annonce à Badja

La pratique artistique au Togo reprend du poil de la bête avec le festival FEFE. La première édition de cette rencontre internationale des arts populaires ...

PAGE 11



Assemblée nationale/CSO-ONAT

Engagement à renforcer le cadre de la profession

Le président de l’Assemblée nationale, le professeur Komi Selom Klassou, a reçu en audience le vendredi 7 août 2026 au siège de la représentation nationale, une délégation du Conseil supérieur de l’Ordre national des architectes du Togo (CSO-ONAT) conduite par son président, Limazié Pékéyibessou.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Enso-T : la deuxième promotion de sous-officiers rejoint les Forces armées togolaises

La deuxième promotion de l’École nationale des sous-officiers de Témédja (Enso-T) a achevé sa formation lors d’une cérémonie organisée à Tchawaré. Après plusieurs mois d’instruction militaire, physique, technique et morale, les nouveaux sous-officiers ont reçu leurs épaulettes avant la transmission du drapeau à la troisième promotion.

Présidee par le colonel Manzama-Eso Kilimou, chef d’état-major de l’Armée de Terre, la cérémonie a mis en avant les enjeux de la relève. Maillon essentiel entre le commandement et les soldats, le sous-officier assure l’encadrement des hommes et l’exécution des ordres.

Dans un contexte sécuritaire marqué par la menace terroriste au nord, les promus sont appelés au discernement, au courage et à la droiture. « Continuez l’apprentissage, dépassez vos limites et portez haut la devise de votre école, “Rigueur et Excellence” », leur a recommandé le colonel Kilimou.

Cette sortie s’inscrit dans la professionnalisation des Forces armées togolaises. Les nouveaux sous-officiers rejoignent désormais les unités pour servir la discipline, la cohésion et la protection des populations, au service de la défense du territoire national.

Ayiza 2026

Tsévié célèbre la cohésion et le patrimoine du Zio

L’apothéose de la 54^e édition d’Ayiza s’est tenue samedi 8 août 2026 à Tsévié, dans la ferveur populaire. Filles et fils des seize cantons de la préfecture de Zio, et des délégations venues d’autres localités, ont participé à cette célébration placée sous le thème « Ensemble pour un Zio inclusif et fort ».



PAGE 11

	SOMMAIRE	Bénin/Sénat Au Sénat, Patrice Talon récolte « ce qu'il a semé »  P 4	Dangote L'introduction en Bourse de la raffinerie prévue pour octobre  P 5	Football La FIFA outille les arbitres Elites togolais  P 10
---	------------------------	--	---	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Financement FNFI : Méguézina Ndanida, la passionnée des vêtements de bébé

Les futurs ou nouveaux parents résidant dans la région de la Kara peuvent aisément se laisser conduire par Méguézina Ndanida pour le choix du contenu du trousseau ainsi que du kit de survie des premiers mois du nouveau-né. Cette dame, la cinquantaine environ, forte de ses 20 années d'expérience dans la vente des outils pour les bébés, est une experte en la matière.



Méguézina Ndanida

Grâce aux produits FNFI, notamment APSEF et Nkodédé, elle a pu développer son activité et entamer une restructuration qui porte ses fruits. Non seulement, elle est parvenue à augmenter ses stocks, mais ses ventes sont également en pleine

croissance. Méguézina compte davantage sur le FNFI pour faire mieux que sa mère de qui elle a hérité de cette activité, après ses études. En effet, au terme de ses études académiques à Kara, Méguézina Ndanida décide de reprendre l'activité de sa mère qui avec

l'âge n'est plus d'aplomb. Mais, être la progéniture d'une entrepreneuse n'est pas suffisant pour avoir des aptitudes dans ce domaine. « Il faut s'assurer que la reprise correspond à un objectif personnel. Dans mon cas, je suis réellement passionnée

par les bébés. C'est donc tout naturellement que je suis devenue revendeuse de trousseau bébé comme ma mère », ajoute-t-elle.

A pas de charges, elle a gravi plusieurs étapes pour en arriver à ce niveau aujourd'hui. C'est en 1992 qu'elle se lance avec l'achat de quelques articles pour un cout total de 15 000 FCFA. « 15 000 c'est peu, mais c'est le montant que j'avais pu mobiliser. Pourquoi attendre forcément une grosse somme alors que je peux commencer avec le fond disponible et grandir au fur et à mesure », confie-t-elle. Quelques années plus tard, elle réussit à trouver une place au grand marché de Kara afin d'avoir une adresse à donner à sa clientèle. « Au départ malgré les conseils de ma mère j'avais des doutes. Je n'envisageais même pas m'installer au marché et avoir une boutique comme celle-ci. Mais avec la foi j'ai gravi les échelons petit à petit. Même si mes premiers clients étaient des proches et des gens qui achetaient déjà chez ma mère, j'ai pu constituer ma propre clientèle » rappelle-t-elle. Avec l'accompagnement du FNFI, surtout de 4 millions avec le produit Nkodédé, elle est entrain de réaliser son rêve.

L'ambition malgré le succès
Malgré ce succès, Méguézina Ndanida avait besoin de capital

pour faire face à des demandes croissantes. C'est ainsi qu'elle se rapproche d'usuriers, mais elle a été découragée par les taux d'intérêt exorbitants. Elle opte finalement pour les produits FNFI. D'abord le produit APSEF puis Nkodédé Cycle 1 qu'elle a obtenu cette année. Aujourd'hui, à la tête d'une entreprise formalisée, Méguézina Ndanida est désormais une femme autonome dont la voix compte.

Investir dans les femmes est l'un des moyens les plus efficaces d'accroître l'égalité et de promouvoir la croissance économique inclusive et durable. « Le fait d'avoir créé mon entreprise représente pour moi une source de reconnaissance et m'a donné confiance en moi ainsi qu'une plus grande estime personnelle », affirme Miguinza. Grâce à divers mécanismes de financement mis en œuvre par le gouvernement, on connaît aujourd'hui de nombreuses femmes togolaises cheffes d'entreprise qui, bien que d'origine modeste, marquent de leur empreinte leur environnement en repoussant les limites, devenant ainsi des modèles pour les générations actuelles et futures. Elles sont conscientes de l'écart considérable entre l'entrepreneuriat d'opportunité et l'entrepreneuriat de nécessité

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire



	Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_LOM 2015 B 1045 BP : 30117 Lomé - Togo Tél : (+228) 97 87 12 42 Facebook: togomatin E-mail : atogomatin@gmail.com Site web: www.togomatin.tg Tw: @togomatin1 Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper	Directeur de publication : Motchosso Kodolakina Secrétaire de rédaction : Edy Alley Responsable web: Carlos Amevor Comité de rédaction: Françoise Dasilva	Alexandre Wémima Edem Dadzie Caleb Akponou Affo-Djèlè Alarba Responsable administrative, financière et commerciale: Amah Essognim	Graphiste: Eros Dagoudi Imprimerie: Direct Print Distribution : TogoMatin Tirage : (2000 exemplaires)
---	--	---	--	--

Assemblée nationale/CSO-ONAT

Engagement à renforcer le cadre de la profession

Le président de l'Assemblée nationale, le professeur Komi Selom Klassou, a reçu en audience le vendredi 7 août 2026 au siège de la représentation nationale, une délégation du Conseil supérieur de l'Ordre national des architectes du Togo (CSO-ONAT) conduite par son président, Limazié Pékébissou.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du dialogue entre les institutions de la République et les organisations professionnelles. Plus qu'une simple visite de courtoisie, la délégation a échangé avec le président de l'Assemblée nationale sur l'effectif des architectes, leur dynamisme au service des populations et leurs attentes. La délégation a saisi cette occasion pour faire le point sur la

passation des marchés publics.

Abordant le bilan des actions menées dans le cadre de la décentralisation, le Conseil supérieur de l'Ordre national des architectes du Togo a expliqué avoir mis à la disposition de toutes les communes du Togo, des architectes pour accompagner les collectivités territoriales. Pour renforcer sa politique de proximité avec les populations, le CSO-Onat a annoncé les couleurs de sa 6ème édition qu'il projette d'organiser en janvier prochain.

Cette édition permettra à la corporation des architectes du Togo de mettre ses talents, ses expériences et sa science au service du développement de notre pays. À travers



Photo de famille à la suite de l'audience (Crédit photo : Assemblée nationale)

cette audience, l'Onat et l'Assemblée nationale réaffirment leur engagement commun à renforcer le cadre institutionnel de la profession et à mettre la compétence des architectes au service du développement et de l'aménagement du territoire

togolais.

Rappelons que le Conseil supérieur de l'Ordre national des Architectes du Togo (CSO-Onat) est l'organe dirigeant de l'institution qui regroupe les professionnels habilités à concevoir et superviser les projets de construction

au Togo. Il a pour mission de veiller au respect des lois et de l'éthique de l'architecture, d'orienter les citoyens vers les architectes assermentés et de représenter les professionnels du bâtiment auprès des institutions publiques.

La rédaction

Congrès statutaire

Unir rend hommage à l'UFC pour son « patriotisme démocratique »

Trois ans après avoir réorganisé son équipe dirigeante, l'Union des forces de changement (UFC) a tenu un nouveau congrès statutaire à Lomé, le samedi 8 août 2026. L'on a connu quelques mouvements au sein du bureau exécutif national et du Comité des sages. Les partis amis dont l'Union pour la République (Unir), étaient à leurs côtés.

Le thème de ce congrès était : « De l'Ablodé à un développement harmonieux ». Ces dernières années, l'UFC a démontré à travers ses choix que le développement et la prospérité du Togo étaient ses priorités. En 2010, le parti de Dr Gilchrist Olympio et le parti actuellement au pouvoir, Unir, ont conclu un accord politique.

Selon Séna Alipui, ministre dans le gouvernement de Faure Gnassingbé, élu samedi dernier 1er vice-président de l'UFC, et représentant spécial du Dr Gilchrist Olympio, cet accord de paix permet aujourd'hui à notre pays de se concentrer sur les questions de développement...

« " La paix, ce n'est pas un mot, c'est un comportement" nous enseigne le très vénérable

président de Côte d'Ivoire, Félix Houphouët Boigny. La paix est une condition sine qua non à la liberté et à la prospérité. En dépit de quelques soubresauts passés, notre pays le Togo est un pays de paix », a indiqué Séna Alipui au nom du président national de l'UFC, Dr Gilchrist Olympio, qui a d'ailleurs été réélu samedi dernier à la tête du parti à la couleur jaune et au palmier rouge.

Ainsi, depuis 16 ans, l'UFC et le Rassemblement du peuple togolais (RPT), Unir aujourd'hui, cheminent main dans la main. Beaucoup ont prophétisé le caractère éphémère et inefficace de cet accord. Mais, le temps semble-t-il, est en train de les démentir. En tout cas, du chemin reste à faire, et pour l'instant, tout le monde peut constater que le couple Unir/UFC demeure en bonne entente.

Le 06 mai 2024, le Togo a basculé dans un régime parlementaire. Là encore le soutien indéfectible de l'UFC n'a pas manqué à Unir. D'ailleurs, le parti de l'ablodé qui se vante aujourd'hui d'être la troisième force politique du pays derrière Unir et l'Alliance nationale pour le changement (ANC), affirme que c'est sous le régime parlementaire que

ses résultats électoraux sont devenus meilleurs depuis plusieurs années. « C'est avec émotion que je prends la parole au nom de Son Excellence monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, président de notre parti Union pour la République, président du Conseil, pour vous transmettre son salut fraternel, ses félicitations

président du parti UFC, pour son engagement constant en faveur de la vie démocratique de notre pays. J'adresse également nos félicitations aux responsables de l'UFC, aux délégués, aux militantes et aux militants, qui ont dans un esprit de responsabilité, de discipline et de fraternité, conduit avec succès les travaux de ce

des différences deviennent une richesse, et lorsque les ambitions particulières s'effacent devant l'intérêt national ». « Son parcours fait désormais partie du patriotisme démocratique du Togo », relève le délégué national des sages pour Unir.

Unir reconnaît la contribution significative



Séna Alipui, entouré de ses collaborateurs, face aux professionnels des médias samedi dernier à Lomé (Image TM)

les plus chaleureuses, et ses encouragements les plus sincères », a déclaré Yao Bloua Agbo, délégué national du Mouvement des sages pour Unir (MSU), durant la cérémonie de clôture du congrès.

« Je voudrais exprimer notre haute considération à Son Excellence monsieur Gilchrist Olympio,

congrès », a ajouté Yao Bloua Agbo.

Pour les responsables de Unir, l'UFC occupe une place particulière dans l'histoire politique du Togo ; une histoire qui enseigne selon monsieur Agbo, que « les grandes nations se construisent lorsque les divergences s'expriment dans le respect, lorsque

de l'UFC à travers l'action gouvernementale. L'UFC pour sa part compte continuer à éduquer, sensibiliser la population, et œuvrer en priorité pour le développement et la prospérité du pays, sans laisser aucune place à la politique politicienne et stérile.

Edem Dadzie

Bénin/Sénat Au Sénat, Patrice Talon récolte « ce qu'il a semé »

Il aura suffi d'un peu plus de deux mois. Le temps, pour Patrice Talon, de quitter le Palais de la Marina en homme d'État accompli, et d'y revenir, par une porte qu'il avait lui-même fait construire. Ce jeudi, l'ancien président du Bénin a été élu à la présidence du Sénat, la chambre haute qu'il a instituée par la révision constitutionnelle de novembre 2025, dans les tout derniers mois de son second mandat. La boucle, désormais, est bouclée.

Le scrutin, organisé à huis clos au Palais des gouverneurs, n'avait rien d'un suspense. Louis Vlavonou, ancien président de l'Assemblée nationale, a été porté à la vice-présidence ; Alassane Seidou, ex-ministre de l'Intérieur, hérite du rapportorat, secondé par Adidjatou Mathys. Une équipe resserrée, familière du sérail, à l'image d'une institution dont la physionomie avait été dessinée bien avant que ses membres ne s'y installent.

Car c'est bien là que réside la question que se posent, depuis des mois,



Patrice Talon

observateurs et opposants : Talon avait-il tout prévu ? La réponse tient en un mécanisme constitutionnel précis. La révision de 2025 a créé, aux côtés des sénateurs élus et désignés, des sièges de droit réservés aux anciens chefs d'État, Talon, mais aussi Boni Yayi et Nicéphore Soglo. Un dispositif que l'opposition, déjà absente de l'Assemblée nationale depuis des législatives où seuls deux partis proches du pouvoir avaient franchi le seuil électoral, avait

dénoncé comme un moyen de conserver, depuis les coulisses, un ascendant sur le président nouvellement élu, Romuald Wadagni, son ancien ministre des Finances et dauphin désigné.

L'histoire, à ce stade, ne dément pas cette lecture. Sans avoir eu besoin de se représenter, sans avoir modifié la limitation à deux mandats qu'il avait lui-même érigée en totem de sa fin de règne, Patrice Talon occupe aujourd'hui la

troisième fonction de l'État, devant le président de l'Assemblée nationale. La démonstration est moins celle d'un coup de force que d'une architecture : chaque pièce du dispositif institutionnel semble avoir été posée avec l'exécution en vue.

Le bureau installé ce jeudi porte, dans sa composition même, la marque de cette continuité assumée. À la présidence, donc, Patrice Talon. À la vice-présidence, Louis Vlavonou, qui présida

l'Assemblée nationale durant l'essentiel des deux mandats de son désormais supérieur hiérarchique. Le rapportorat revient à Alassane Seidou, qui occupa jusqu'à récemment le portefeuille de l'Intérieur, poste clé de tout dispositif électoral et sécuritaire, tandis qu'Adidjatou Mathys en assurera la suppléance. Quatre profils, quatre trajectoires nouées de longue date au pouvoir sortant : la nouvelle Chambre haute s'ouvre moins comme un contre-pouvoir en gestation que comme le prolongement, sous une forme institutionnelle inédite, d'une même génération dirigeante.

Reste une question que le temps seul tranchera : celle du magistère effectif que Talon entend exercer sur cette Chambre, et, par ricochet, sur le pouvoir qu'il a formellement quitté. Entre retraite active revendiquée et influence structurelle organisée, le Bénin s'apprête à observer, en temps réel, ce que signifie gouverner sans en avoir le titre.

T.M.

Cameroun/Migration Expulsés des États-Unis vers Yaoundé, des Africains saisissent la justice camerounaise

Ils avaient obtenu, aux États-Unis, ce que le droit d'asile a de plus rare : une protection judiciaire explicite contre le renvoi vers leur pays d'origine. Il aura suffi d'un accord entre Washington et Yaoundé pour que cette protection s'évapore à mi-chemin, sur une terre qui n'est ni la leur, ni celle qu'ils avaient fuie. 36 ressortissants africains, expulsés des États-Unis vers le Cameroun entre janvier et mai, ont porté l'affaire devant le tribunal administratif de la capitale, ultime tentative pour faire trancher, par un juge, ce que la diplomatie avait réglé sans eux.

Le mécanisme est connu, mais son application camerounaise en révèle crûment les angles morts. Originaires de République démocratique du Congo, du Ghana, d'Angola,

d'Éthiopie, de Sierra Leone, du Kenya, du Sénégal, du Zimbabwe et du Maroc, ces personnes bénéficiaient toutes, outre-Atlantique, d'un statut leur interdisant tout retour forcé vers leur nation d'origine, au nom d'un risque avéré de persécution. L'administration américaine, elle, s'appuie sur une lecture restrictive du droit : ce blocage ne vaudrait que pour le pays d'origine, non pour un pays tiers consentant. Le Cameroun, en l'occurrence.

Depuis leur arrivée, ces trente-six personnes vivent dans un centre placé sous la tutelle des autorités camerounaises, en lien avec l'Organisation internationale pour les migrations. Sans document d'identité, sans statut légal établi, leurs

déplacements restreints, selon leur avocat, Me Joseph Fru Awah. C'est lui qui porte, devant la justice camerounaise, une double demande : suspendre l'accord migratoire conclu avec Washington et



Donald Trump

obtenir pour ses clients une protection qui leur permettrait, enfin, de séjourner légalement

dans le pays où le hasard diplomatique les a déposés. « Le Cameroun ne peut être utilisé comme un pays de transit pour renvoyer des personnes vers la persécution ou la torture », a-t-il fait valoir.

L'affaire dépasse, en réalité, le seul cas camerounais. Centrafrique, Guinée équatoriale, Ghana,

Rwanda, Soudan du Sud, Eswatini, RDC, Sierra Leone : la liste des pays africains ayant accepté ce type d'accord s'allonge, porté par des incitations financières se chiffrant en millions de dollars et, en creux, par la menace de restrictions de visas pour les récalcitrants. Un rapport de force que les chancelleries préfèrent qualifier de coopération.

Reste, à Yaoundé, une question que la seule diplomatie ne pourra trancher : celle de savoir si un pays tiers, sollicité pour accueillir ce que d'autres ne veulent plus retenir, peut aussi devenir le lieu où se rejoue, sous une forme nouvelle, le risque même que ces personnes avaient fui.

T.M.

African Youth Survey 2026

Les jeunes togolais plébiscitent les partenaires étrangers et la création d'entreprises

Le Togo se distingue dans l'African Youth Survey 2026. Publiée le 29 juillet, l'enquête place les jeunes Togolais en tête du continent pour leur perception des partenaires internationaux et parmi ceux qui expriment le moins d'inquiétude face aux menaces transfrontalières. Ils se classent également au deuxième rang africain pour la demande de facilitation de la création d'entreprise.

Réalisée par PSB Insights pour la Ichikowitz Family Foundation, l'étude repose sur des entretiens en face-à-face menés en mars auprès de 4 901 jeunes âgés de 18 à 24 ans dans 16 pays africains. Quelque 300 jeunes ont été interrogés au Togo. Le rapport révèle une

perception particulièrement favorable de l'influence étrangère. Au Togo, 100% des jeunes qui reconnaissent une influence chinoise la considèrent positivement, un score partagé avec le Mozambique. L'influence américaine recueille 97% d'opinions favorables, tandis que celle de l'Europe atteint 87%. Aucun autre pays étudié ne présente une adhésion aussi élevée à ces trois partenaires simultanément. L'Union européenne est, pour sa part, perçue comme influente par 79% des jeunes togolais. Le pays se classe ainsi au quatrième rang continental sur cet indicateur. Sur le plan sécuritaire, le Togo affiche également des niveaux d'inquiétude relativement faibles. Seuls

55% des jeunes interrogés se disent préoccupés par la migration illégale, contre 91% au Ghana. Concernant le trafic de drogues et d'armes, le taux d'inquiétude s'établit à 58%, soit le niveau le plus faible



du panel. La crainte liée aux groupes armés franchissant les frontières atteint 65%, contre 93% au Ghana et au Mozambique. Cette

relativement rassurante ne signifie toutefois pas que les difficultés économiques sont absentes. Seulement 29% des jeunes togolais interrogés portent un jugement favorable sur la

direction prise par l'économie nationale. C'est dans ce contexte que la question de l'entrepreneuriat apparaît comme une priorité. Pour 27% des jeunes

Togolais, l'Afrique a avant tout besoin de faciliter la création d'entreprises pour progresser. Le Togo se classe ainsi deuxième derrière la République démocratique du Congo, avec 10 points de plus que la moyenne africaine, établie à 16%.

Ces résultats dessinent le portrait d'une jeunesse qui ne rejette pas les partenariats internationaux, mais attend surtout des conditions favorables pour entreprendre et créer de la valeur localement. Au Togo, l'enjeu semble donc moins être la réduction de l'influence étrangère que la capacité à transformer cette ouverture en opportunités économiques.

E. A

Dangote

L'introduction en Bourse de la raffinerie prévue pour octobre

Le calendrier de l'introduction en Bourse de Dangote Petroleum Refinery & Petrochemicals se précise. La raffinerie de Lekki devrait publier sa note d'information en septembre, avant une clôture de l'offre prévue en octobre, selon des sources proches du dossier citées par Reuters. Le groupe attend le feu vert de la Securities and Exchange Commission nigérienne, saisie de son dossier.

L'opération, annoncée, vise à lever environ 5 milliards de dollars, sur la base d'une valorisation proche de 40 milliards de dollars. L'introduction accuse ainsi un retard d'environ un trimestre. Si le calendrier est maintenu, les investisseurs disposeront de quelques semaines seulement pour examiner les comptes, les risques et le prix des actions avant la clôture des souscriptions.

Cette opération prend une dimension panafricaine. Aliko Dangote souhaite attirer des investisseurs au-delà du Nigeria, en Afrique du Sud, au Kenya, en Égypte, au Ghana et au Rwanda. Le Kenya pourrait mobiliser jusqu'à 500 millions de dollars, portés par l'intérêt des fonds de pension.

Cependant, aucune double cotation n'est prévue à ce stade sur les autres places africaines. Les investisseurs de Nairobi ou Johannesburg ne pourront pas acheter directement les actions. Des mécanismes comme les certificats de dépôt devront être créés, approuvés par les

régulateurs et proposés aux investisseurs. Le calendrier laisse peu de temps pour finaliser ces dispositifs.

Pour la Bourse de Lagos, l'enjeu dépasse le montant de l'opération. Une levée de 5 milliards de dollars représenterait plus de 4% de sa capitalisation actuelle, estimée à 116 milliards de dollars pour l'indice All Share. Le précédent record appartient à l'introduction de MTN Nigeria, qui avait permis de lever environ 876 millions de dollars en 2019. La raffinerie de Lekki, construite pour près de 20 milliards de dollars, peut traiter 650 000 barils de brut par jour. Elle fonctionne à pleine capacité et fournit une part majoritaire du carburant consommé au Nigeria, tout en exportant vers le Ghana, le Togo, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et la Tanzanie.

L'opération constitue ainsi un test majeur pour Lagos et pour l'ambition d'un marché financier africain davantage intégré.

E. A

Céréales

Le commerce régional ouest-africain reste largement sous-estimé

En Afrique de l'Ouest, les céréales ne sont pas seulement des produits de consommation. Elles constituent un maillon essentiel de la sécurité alimentaire et de l'intégration des marchés. La décision du Burkina Faso de lever, le 21 juillet, la suspension des exportations de farine de mil, de maïs et de sorgho, en vigueur depuis 2022, remet en lumière les arbitrages auxquels sont confrontés les États entre protection du marché intérieur et dynamisme commercial régional.

Selon Ouagadougou, la levée de cette mesure doit notamment faciliter l'écoulement des stocks détenus par les unités nationales de transformation. Elle intervient dans un contexte où les échanges céréaliers représentent une part significative du commerce alimentaire entre les pays de la région.

D'après un rapport publié en 2025 par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les produits céréaliers représentent environ 13 % de la valeur du commerce alimentaire intra-régional. Cela correspond à près de

311 millions de dollars par an, en moyenne, sur la période 2014-2022.

Ce montant demeure toutefois largement en deçà de la réalité des échanges. Le rapport estime que 84 % du commerce régional des céréales échappe aux statistiques officielles. Une grande partie des transactions repose en effet sur des réseaux

zones excédentaires et marchés déficitaires. Le corridor Niger-Nigeria illustre cette interdépendance. Le Bénin joue également un rôle important, en exportant du maïs vers le Nigeria tout en important des volumes depuis le Togo. Il sert aussi de plateforme de transit et de réexportation du riz vers plusieurs marchés voisins, notamment nigérien.



Mise en sac de céréales

de commerçants et de transporteurs actifs le long des frontières terrestres, particulièrement dans l'espace de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao).

Le maïs occupe une position dominante. Il représente environ 35 % de la valeur des échanges céréaliers enregistrés. Il est suivi du riz avec 31 %, de la farine de blé 17 %, du mil 7 %, et du sorgho 4 %. Ces flux répondent généralement à une logique de complémentarité entre

Au-delà des chiffres, ces échanges soulignent l'importance des circuits informels dans l'approvisionnement régional. Pour les pouvoirs publics, mieux les mesurer permettrait d'améliorer la gestion des stocks, de renforcer les infrastructures commerciales et de mieux anticiper les tensions sur les marchés. L'enjeu consiste désormais à concilier sécurité alimentaire nationale et fluidité des échanges régionaux.

Edy Alley

Cybersécurité

Contre les cybercriminels, le Togo affine sa stratégie

Le Togo intensifie sa lutte contre la cybercriminalité. Face à l'ampleur que prend le mal, le pays ne cesse de déployer des initiatives visant à assurer une protection maximale des citoyens. Retour, à travers ce dossier, sur le cadre institutionnel de cette lutte au Togo, la stratégie nationale de cybersécurité et les avancées enregistrées par le pays.

Définie de façon basique comme l'ensemble des infractions commises en utilisant l'Internet, un ordinateur, un smartphone ou un réseau informatique, la cybercriminalité ne cesse de prendre une ampleur inquiétante avec l'évolution technologique.

Depuis quelques années, le phénomène s'élargit et prend plusieurs formes. Dans certains cas, il prend la forme de messages frauduleux imitant des organismes de confiance pour escroquer les citoyens. Cette attaque est désignée sous le vocable d'hameçonnage. Dans d'autres cas, ce sont des logiciels malveillants qui sont utilisés pour bloquer ou chiffrer les données d'autrui, ce que l'on désigne par le rançonnement.

Aussi, les cyberattaques se présentent sous la forme d'usurpation d'identité, qui est un détournement de données personnelles

majeure, elle engendre des pertes financières colossales, des vols de données personnelles et des arrêts de système pour des particuliers, des entreprises et des États.

Face au drame, le renforcement de la cybersécurité devient la panacée. Définie comme l'ensemble des technologies et pratiques déployées pour protéger les réseaux, les ordinateurs, les programmes et les données, la cybersécurité devient, pour le Togo, un pilier pour mieux protéger les citoyens. Aujourd'hui, les échanges économiques, les services publics et les usages du quotidien migrent vers le numérique ; un autre front gagne en importance : celui de la cybersécurité. Derrière chaque transaction en ligne, chaque plateforme administrative ou chaque service connecté, se joue désormais une bataille contre les menaces informatiques.

Au Togo, il existe une mobilisation croissante des pouvoirs publics. Entre 2021 et 2024, plus de 333 000 incidents de cybersécurité ont été recensés et traités par l'Agence nationale de la cybersécurité (Ancy). Un volume qui révèle autant l'intensification des risques numériques que la montée en puissance des capacités

sont pris en charge avant qu'ils ne produisent des conséquences majeures.

Construire la confiance dans l'économie numérique

L'un des premiers bénéfices de cet effort réside dans le renforcement de la confiance numérique.



Lomé Data Center (image prise sur internet)

Sans sécurité, aucune transformation digitale durable n'est possible.

Les administrations publiques, les entreprises, les établissements financiers ou encore les plateformes de services dépendent désormais d'infrastructures connectées. La capacité de l'État à identifier les menaces et à intervenir rapidement devient alors un facteur de stabilité économique. La multiplication des dispositifs de contrôle contribue ainsi à limiter les interruptions de services, à réduire les risques de fraude et à protéger les données traitées quotidiennement par les institutions et les opérateurs économiques.

Outre les statistiques, ce sont surtout les citoyens qui bénéficient de cette montée en puissance. Les attaques informatiques ciblent de plus en plus les usages courants : vols de données personnelles, tentatives d'escroquerie, usurpation d'identité, piratage de comptes ou diffusion de contenus frauduleux.

Le renforcement des capacités nationales de cybersécurité permet d'anticiper ces risques et de mieux sécuriser

les environnements numériques utilisés chaque jour par les populations. Dans un contexte où les services administratifs, les paiements électroniques et les plateformes numériques prennent davantage de place dans la vie quotidienne, cette protection devient progressivement un enjeu

développement, le Togo montre qu'investir dans la cybersécurité revient aussi à investir dans la protection des citoyens et de l'avenir de l'économie.

Une stratégie nationale engageante

La stratégie nationale de cybersécurité du

de qualité de vie autant qu'un enjeu technologique.

Une stratégie qui s'affine

L'action engagée va au-delà de la gestion des incidents. Elle participe à la construction d'un environnement numérique plus résilient. En développant des mécanismes de veille, de réponse rapide et de coordination institutionnelle, le gouvernement cherche à installer une culture durable de la sécurité numérique.

L'objectif n'est plus seulement de réagir aux attaques, mais de créer un écosystème capable d'anticiper les menaces avant qu'elles ne perturbent l'activité économique ou les services. Cette orientation accompagne une ambition : faire du numérique un levier de modernisation, tout en garantissant que son expansion ne se fasse pas au détriment de la confiance.

Les plus de 333 000 incidents recensés entre 2021 et 2024 racontent autant l'intensité des menaces que la solidité croissante de la réponse nationale. Dans un monde où la sécurité numérique devient un outil de

Togo est élaborée pour la période 2024-2028. Dans l'ensemble, cette stratégie vise à sécuriser le cyberspace national, à protéger les infrastructures critiques et à positionner le pays comme un leader régional du numérique. Ce faisant, le pays axe sa stratégie sur quatre (4) piliers fondamentaux, à savoir : culture et compétence, sécurité des systèmes, réponses aux incidents et la répression.

Sur le premier axe, les autorités compétentes s'efforcent de promouvoir une culture de la cybersécurité auprès des populations et de développer les compétences techniques nationales à travers des collaborations avec les écoles, les universités, les entreprises et les institutions.

Au niveau du deuxième axe, relatif à la sécurité des systèmes, le gouvernement s'efforce d'assurer la protection des systèmes d'information de l'administration publique, de l'économie numérique et des opérateurs de services essentiels (OSE). C'est en ce sens que l'Ancy est créée pour coordonner l'action gouvernementale, définir la politique de défense des



Faure Gnassingbé à l'inauguration du câble Equiano (photo archive prise sur internet)

pour commettre des escroqueries à la place d'autrui. Autre forme : le piratage. Cette attaque se présente sous la forme d'une intrusion non autorisée dans un système pour réduire, modifier ou espionner des données.

Avec l'évolution technologique, la cybercriminalité n'épargne pas le Togo. Menace

nationales de surveillance, de détection et de réponse. Les chiffres témoignent d'une évolution rapide. De 39 168 incidents enregistrés en 2021, le pays est passé à 181 088 incidents traités en 2024. Une progression qui montre un changement structurel : davantage de systèmes sont aujourd'hui surveillés, plus de tentatives sont détectées et davantage d'incidents

systèmes d'information et fixer les règles de sécurité.

Dans le déploiement de son troisième axe, celui d'apporter des réponses aux incidents liés aux cyberattaques, l'Etat s'engage sur plusieurs fronts en mettant en place des institutions et organes dédiés. C'est le cas du Centre national de réponse aux incidents de cybersécurité (CERT). Accessible via le CERT.tg, ce

réseaux des institutions publiques et des opérateurs d'importance vitale. Fonctionnant 24h/24 et 7j/7, le SOC National Togo, analyse en continu les flux de données pour repérer toute activité suspecte ou tentative d'intrusion. Avec le CERT, il coordonne la riposte technique face aux cyberattaques en lien étroit avec Cyber Défense Africa (CDA), qui est une société de cybersécurité mise en place grâce à un partenariat

développement du pays, le Togo a pris, ces dernières années, plusieurs mesures visant la répression de la cybercriminalité.

Via la loi n°2018-026 du 7 décembre 2018 et modifiée en juin 2022, relative à la cybersécurité, le Togo définit et réprime les infractions commises en ligne telles que les escroqueries, les atteintes aux systèmes d'information et la diffusion de fausses nouvelles.

Dans cette même logique, celle de mieux protéger les citoyens et de réprimer les cyberattaquants, la loi n°2019-014 réglemente le traitement et la protection des données personnelles pour empêcher les violations de la vie privée.

Pour dissuader les cybercriminels, le parquet applique strictement la loi en poursuivant les auteurs de publications illégales, de rumeurs ou d'appels à la haine. Aussi, les sensibilisations sont intensifiées pour informer les citoyens sur leurs droits ainsi que sur les précautions à prendre pour mieux se protéger des attaques.

S'inscrivant dans le sens de la modernisation de sa stratégie de lutte contre les cybercriminels, le pays renforce également ses compétences locales à

travers des formations pointues en criminalistique numérique. La dernière formation en date a été menée en collaboration avec des experts étrangers comme le FBI.

De ce qui précède, il ressort que le cadre réglementaire de la cybersécurité au

L'usage croissant de l'intelligence artificielle participe à complexifier la lutte contre la manipulation de l'information et les cyberattaques sophistiquées. À cela, s'ajoute le défi pour les autorités togolaises de mieux encadrer les outils



centre se présente comme l'équipe nationale d'alerte, de réaction et de défense face aux cyberattaques et menaces informatiques.

Dans la même logique, il a été mis en place le Centre d'opération de sécurité (SOC National Togo). Cette infrastructure, centralisée de cybersécurité, est chargée de surveiller, de détecter et d'analyser en temps réel les menaces informatiques sur les

public-privé.

En ce qui concerne : « La répression », qui est le quatrième axe de la stratégie nationale, elle se décline à travers le renforcement de l'arsenal juridique du pays.

Quid des mesures de répression ?

Engagé à promouvoir l'utilisation positive des outils numériques et à accroître sa contribution au



Image illustrative prise sur internet

Togo repose sur plusieurs initiatives, notamment : des collaborations, des lois et des institutions clés visant à sécuriser les systèmes d'information et à lutter contre la cybercriminalité.

Nonobstant les avancées enregistrées par le pays dans le renforcement de la cybersécurité, les défis restent toujours persistants. Ils sont relatifs selon l'Ancy, à la forte hausse des menaces courantes telles que les arnaques, le phishing et les ransomwares, qui représentent 80 %.

de surveillance numérique sans empiéter sur la vie privée et la liberté d'expression.

Aussi, il ressort que de nombreuses entreprises et institutions financières continuent de subir des attaques qu'elles hésitent à déclarer par peur de perdre la confiance de leurs clients. C'est donc face à tous ces défis que le gouvernement entend maintenir le cap de lutte en s'appuyant sur des structures telles que l'Ancy, le CERT, le CDA et le SOC National Togo.

Caleb Akponou

Université de Datcha Le gouvernement appelle à la vigilance face aux fausses annonces

Le gouvernement togolais appelle à la vigilance face à la circulation de publications présentées comme des communications officielles de l'Université de Datcha. Dans un communiqué publié le 8 août 2026, le ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Professeur Gado Tchangbedji, précise que plusieurs annonces diffusées sur les réseaux sociaux ne proviennent pas de l'institution.

Ces publications concernent notamment les formations, les inscriptions et le fonctionnement de la future université. Elles circulent depuis la nomination du président de l'Université de Datcha et peuvent, selon le ministère, induire en erreur les futurs étudiants, les parents et les partenaires. Le ministère tient



ainsi à préciser que les informations relatives à l'organisation de l'établissement, à

l'ouverture des formations, aux modalités d'inscription, au recrutement et aux autres activités

institutionnelles feront exclusivement l'objet de communications officielles.

Ces annonces seront diffusées en temps opportun par les canaux officiels de l'Université de Datcha. Elles devront notamment porter le logo officiel et la signature institutionnelle de l'établissement, éléments destinés à garantir leur authenticité.

Le gouvernement indique par ailleurs poursuivre activement les préparatifs en vue de l'ouverture de l'Université de Datcha, sous l'orientation du président du Conseil.

En attendant les communications officielles, le ministère invite les usagers à ne pas se fier aux publications dont l'origine n'est pas clairement établie. Il encourage également chacun à éviter de relayer des informations non vérifiées afin de contribuer à la lutte contre la désinformation.

Le communiqué s'adresse particulièrement aux futurs étudiants, aux parents et aux partenaires de l'établissement, invités à faire preuve de prudence face aux annonces diffusées sur les plateformes numériques.

Le vrai coût du Made in Togo

Chaque année, à l'occasion des foires, des campagnes de promotion et des initiatives consacrées à la consommation locale, nous sommes invités à acheter togolais. L'intention est légitime et même nécessaire. Produire et consommer localement, c'est créer de la valeur sur notre territoire, soutenir des emplois, transformer nos matières premières et réduire progressivement notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Mais à force de demander au consommateur de choisir local, nous oublions parfois de regarder ce qu'il faut réellement à une petite entreprise pour mettre un produit local sur le marché. Car avant d'arriver dans un supermarché, une pharmacie, une boutique ou sur une table, un produit agroalimentaire fabriqué au Togo doit franchir un parcours dont le

pour atteindre des niveaux de qualité et de reconnaissance comparables aux standards internationaux. La question n'est donc pas de savoir s'il faut réduire nos exigences. Il faut plutôt nous demander qui supporte le coût de ces exigences. Pour une entreprise déjà structurée, certains frais peuvent être absorbés comme des coûts normaux de développement. Pour une très petite entreprise qui transforme quelques dizaines ou centaines de kilogrammes de matières premières, les mêmes montants peuvent représenter plusieurs mois de trésorerie. C'est là que se trouve une partie du paradoxe du Made in Togo.



Aphtal Cissé

consommateur ne voit presque rien. Il faut produire. Transformer. Trouver des emballages adaptés. Concevoir l'étiquetage. Procéder aux analyses nécessaires. Satisfaire aux exigences sanitaires et réglementaires. Passer, selon la nature du produit et les démarches nécessaires, par des structures comme l'Institut National d'Hygiène (INH), l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA), la Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQE), puis accomplir les formalités permettant d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché.

Chacune de ces étapes répond à une nécessité. Il serait d'ailleurs dangereux de poser le débat en opposant qualité et production locale. Nos consommateurs ont droit à des produits sûrs. Nos entreprises ont besoin de standards élevés si elles ambitionnent un jour de conquérir des marchés au-delà de nos frontières. Nos laboratoires et organismes techniques doivent eux-mêmes investir dans les équipements, les compétences, les procédures et les démarches nécessaires

Nous voulons des entreprises locales plus formelles, mais la formalisation coûte de l'argent. Nous voulons des produits mieux conditionnés, mais les emballages de qualité coûtent cher, particulièrement lorsqu'ils sont commandés en petites quantités. Nous voulons des produits analysés, contrôlés et conformes, mais les analyses et procédures nécessaires ont également un coût. Nous voulons enfin que ces entreprises proposent des prix accessibles au consommateur togolais.

Toutes ces exigences sont légitimes. Mais additionnées, elles finissent par produire un prix. Et lorsque le produit arrive enfin dans les rayons, le consommateur ne voit que ce prix. Il compare alors une petite production togolaise avec un produit importé fabriqué à plusieurs centaines de milliers, voire plusieurs millions d'unités, bénéficiant d'économies d'échelle considérables, de chaînes d'approvisionnement optimisées et parfois de mécanismes de soutien dans son pays d'origine. Puis nous demandons au produit togolais d'être

compétitif. C'est possible. Mais il faut comprendre les conditions de cette compétitivité.

Soutenir l'amont autant que l'aval

Les initiatives publiques visant à faciliter la participation des producteurs locaux aux foires et salons sont à saluer. Subventionner le coût d'un stand à la Foire Internationale de Lomé, par exemple, permet à de petites entreprises de rencontrer des milliers de consommateurs, de tester leurs produits et de développer leur notoriété. Il faut continuer à le faire. Mais il faut aller plus loin. Parce qu'un stand subventionné aide une entreprise à vendre pendant quelques jours. Une mise en conformité accessible peut lui permettre de vendre toute l'année. Le soutien à la production locale devrait donc commencer bien avant la foire. Pourquoi ne pas imaginer un mécanisme national permettant de prendre en charge une partie du coût de la première mise en conformité des petites unités de transformation ? Il pourrait prendre la forme de chèques qualité, de subventions partielles pour les analyses, d'un forfait de première mise sur le marché ou d'un accompagnement spécifique des très petites entreprises engagées dans une démarche de formalisation. L'objectif ne serait pas de rendre les analyses artificiellement gratuites. Ce serait une mauvaise réponse à un vrai problème. Les laboratoires ont eux-mêmes des charges. Ils doivent entretenir leurs équipements, former leurs équipes, respecter des protocoles exigeants et investir dans leur reconnaissance technique. Affaiblir financièrement ces structures au nom du soutien aux producteurs reviendrait à fragiliser précisément l'écosystème de qualité que nous cherchons à construire. Une meilleure approche consisterait à faire intervenir un tiers payeur. L'entreprise acquitterait une partie du coût selon des critères définis. Un mécanisme public ou un fonds dédié prendrait en charge le complément. Le laboratoire, lui, percevrait le coût réel de sa prestation. Ainsi, personne ne serait obligé de sacrifier la qualité.

La qualité est aussi une infrastructure économique

Nous avons l'habitude de considérer comme des

infrastructures les routes, l'électricité, les zones industrielles ou les réseaux de télécommunications. Nous devrions peut-être commencer à considérer la qualité de la même manière. Un pays qui veut développer son industrie agroalimentaire a besoin de laboratoires performants, de procédures réglementaires efficaces, de mécanismes de certification accessibles et d'entreprises capables de satisfaire aux normes. Cette infrastructure a un coût. Et ce coût ne peut pas reposer exclusivement sur les entreprises les plus fragiles de la chaîne. Nous pourrions également raisonner par filières. Lorsque vingt petites entreprises transforment des produits similaires, certaines démarches d'accompagnement, formations ou prestations techniques pourraient être mutualisées. Les organisations professionnelles pourraient jouer un rôle plus important dans cette structuration. L'enjeu est de faire de la conformité non plus un parcours du combattant, mais une trajectoire normale de croissance pour une petite entreprise.

Soutenir le local ne signifie pas protéger la médiocrité

Cette réflexion implique également une responsabilité du côté des producteurs. Le Made in Togo ne peut pas devenir un argument permettant de tout excuser. Un consommateur n'a pas à acheter un produit de mauvaise qualité simplement parce qu'il est togolais. Il n'a pas à accepter un emballage défilant, une qualité irrégulière, une mauvaise expérience client ou un prix sans rapport avec la valeur proposée au seul nom du patriotisme économique. La préférence locale doit se mériter.

Les entreprises togolaises doivent investir dans la qualité, l'innovation, le design, le service, la régularité et la compréhension du consommateur. L'ambition ne devrait pas être de fabriquer des produits « suffisamment bons parce qu'ils sont locaux ». Elle devrait être de fabriquer des produits suffisamment bons pour être choisis même lorsque le consommateur dispose d'une alternative importée. C'est à cette condition que le Made in Togo deviendra une véritable proposition économique et non un slogan. Mais il existe une différence fondamentale entre demander

à une entreprise d'être excellente et lui demander de financer seule tout l'écosystème nécessaire pour atteindre cette excellence. C'est précisément cette différence qu'une véritable politique de soutien à la production locale devrait prendre en compte.

Faire du choix local un choix naturel

Le patriotisme économique a son utilité. Il peut créer une préférence, susciter une prise de conscience et encourager les consommateurs à regarder différemment ce qui est produit chez eux. Mais aucune industrie solide ne peut durablement dépendre du patriotisme de ses consommateurs. À terme, le Togolais doit choisir un produit togolais parce qu'il est bon, parce qu'il lui fait confiance, parce qu'il est disponible, parce que son prix est cohérent et parce qu'il répond à ses besoins. Pour parvenir à cette situation, trois acteurs ont chacun une responsabilité. Le producteur doit mériter la confiance. Le consommateur doit accepter de donner sa chance à la production nationale. Et la puissance publique doit créer les conditions permettant au produit local d'être réellement compétitif. C'est probablement là que doit évoluer notre conception du « consommer local ». Il ne suffit plus d'organiser périodiquement la rencontre entre producteurs et consommateurs. Il faut construire l'environnement économique qui permettra à ces producteurs d'exister après les foires, après les campagnes de communication et après les mois consacrés à la consommation locale.

Il faut financer la qualité, faciliter la conformité, accompagner la montée en capacité, favoriser l'accès au marché et aider les petites entreprises à franchir le difficile passage de l'artisanat à une véritable production structurée. Car le véritable soutien au Made in Togo ne commence pas au moment où nous demandons au consommateur de sortir son portefeuille.

Il commence bien avant. Il commence lorsque nous faisons en sorte qu'un entrepreneur togolais qui veut produire mieux puisse effectivement se permettre de le faire.

L'an deux mil vingt-six,

Et le lundi 06 août à 08 heure 30 min.

A la requête de la société REVEL – TRANS Sarl, Société à responsabilité limitée au capital de 2 000.000 F CFA, ayant son siège social à Lomé, Rue KPONVEME, ABOBOKOME-BP : 2775 Lomé, immatriculée au RCCM : TOGO Lomé 2008 B 0026, Tél : (00228) 22 20 04 95, Fax : (00228) 22 20 04 96, représentée par son Gérant, Monsieur NYAVOR Komlan Yannick, Tél : 90 94 94 35 demeurant et domicilié audit siège;

J'ai

Notifié et laissé copie à Monsieur AFANDONOU Koami, Agent à la
 té REVEL – TRANS Sarl, demeurant et domicilié à Lomé quartier
 blié, Tel : 90 02 37 62/ 98 79 67 78, où étant et parlant à : *Conjointe*

Djagbè, Tel : 90 02 37 62/ 98 79 67 78, où étant et parlant à : *Conjoints avant*
à l'article 58 du CPC, j'ai procédé à l'affichage à la *porte principale de l'auditorium du TCI de Lomé et*
inséré au Journal Togo Matin

D'une lettre de mon requérant ayant pour objet convocation à un entretien préalable au licenciement commençant par «*Il nous a été donné de constater des manipulations effectuées sur des quittances d'assurance, entraînant pour notre société, un surplus des sommes à payer à la compagnie d'assurance.....*» Et se terminant par «*Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.*»

Lui déclarant que la présente notification lui est faite pour toutes fins utiles.

SOUS TOUTES RESERVES-DONT ACTE

Pour qu'il ne l'ignore, je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé la lettre sus énoncée, ainsi que la copie du présent exploit dont le coût est de trente mille (30 000) F CFA.

**REVEL - TRANS SARI**

COMMISSIONNAIRE EN DOUANES AGREE
- TOUTES OPERATIONS DE TRANSIT
MANUTENTION - CONSIGNATION

EXPLOITANT DU "MAD REVEL"
ZONE PORTUAIRE - Tél: 22 27 60 31

96 / **Step 1**

V I Ref

Lomé, le 04/08/2026

A
Monsieur AFANDONOU koami

Tel. : 90 02 37 62/98 79 67 78

Objet : Convocation à un entretien préalable au licenciement

Monsieur,

Il nous a été donné de constater des manipulations effectuées sur des quittances d'assurance, entraînant pour la société, un surplus des sommes à payer à la Compagnie d'assurance.

En votre qualité d'employé chargé des échanges de connaissances et de l'assurance des conteneurs déposés dans les magasins des clients, nous avons voulu échanger avec vous pour avoir des explications sur ces faits. Mais depuis le 19 juin 2026, vous ne vous présentez plus au travail.

Le 19 juin 2026, après plusieurs tentatives de vous joindre par téléphone, vous avez fini par signaler que vous étiez au Centre de santé de Gbssimé pour des problèmes de santé. Après vérifications, il nous est revenu que vous n'étiez pas audit Centre comme indiqué.

Lorsque nous vous avons confronté avec cette information, vous avez reconnu avoir menti tout en déclarant ouvertement, sans justificatifs valables, que vous ne vous présenterez pas au travail.

Les jours suivants, nous avons tenté de vous faire venir au travail sans succès car vous soutenez avoir une éruption cutanée.

Il est donc constant que depuis le 19 juin 2026 à ce jour, vous ne vous êtes ni présenté à votre lieu de travail ni communiqué à la société des justificatifs de votre absence.

Le 20 juillet 2026, nous vous avons adressé une demande d'explications sur vos agissements, à laquelle vous n'avez pas cru devoir répondre à ce jour.

Ces agissements sont constitutifs d'une faute professionnelle et sont susceptibles de justifier votre licenciement.

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 F CFA
Siège : LOMÉ Rue KPNYEME, ABOBOKOME- BP: 2175 Lomé
RCCM : TOGO Lomé 2000 B 0026

TEL.: (00228) 22 29 04 95
FAX: (00228) 22 29 04 96

E-mail:
newel.frames@yahoo.fr

Pour nous permettre de recueillir vos explications sur les faits qui vous sont reprochés, nous vous convoquons par la présente à un entretien préalable au licenciement qui se tiendra ce 12 Août 2026 à 15h00 au siège de REVEL TRANS.

Nous informons que lors de cet entretien, vous avez la possibilité de vous faire assister d'une personne de votre choix appartenant au personnel de l'entreprise ou d'un membre du syndicat auquel vous êtes éventuellement affilié ou d'un délégué du personnel.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour REVEL TRANS.



NYAVOR KOMLAN YANNICK

Le Gérant

Interclubs de la CAF

Les deux champions du Togo situés sur leurs adversaires

Les deux représentants togolais en compétitions interclubs de la CAF connaissent désormais leurs adversaires pour le premier tour préliminaire de la saison 2026-2027. Le tirage au sort, effectué ce jeudi 6 août au Caire, en Égypte, a réservé des confrontations ouest-africaines à l'ASCK et à ASKO de Kara.

Ligue des champions : un choc ASCK-ASEC Mimosas
Engagée en Ligue des champions de la CAF, l'Association sportive des chauffeurs de la Kozah (ASCK) affrontera l'ASEC Mimosas de Côte d'Ivoire au premier tour préliminaire. Les Chauffeurs de la Kozah devront se mesurer à un adversaire expérimenté sur la scène continentale. Cette affiche constitue également des retrouvailles entre les deux formations, qui s'étaient déjà croisées en 2024 en Coupe de la Confédération de la CAF. En cas de qualification pour le second tour préliminaire, l'ASCK affrontera le vainqueur de la double

confrontation entre le MAS de Fès du Maroc et Rahimo FC du Burkina Faso. Le représentant togolais devra donc négocier avec sérieux cette première étape afin de poursuivre son aventure dans la plus prestigieuse compétition africaine de clubs.

Coupe de la Confédération : ASKO face à l'AS ZAM
De son côté, ASKO de Kara entamera sa campagne en Coupe de la Confédération de la CAF face à l'AS ZAM du Niger. Les Kondonas de la Kozah tenteront de franchir ce premier obstacle afin de se rapprocher de la phase de groupes. En cas de qualification pour le second tour préliminaire, ASKO croisera le vainqueur de la rencontre entre le FC Diarra du Mali et Nations FC du Ghana. Cette confrontation offre au représentant togolais une nouvelle occasion de faire valoir son expérience et

ses ambitions sur la scène continentale. Les matchs programmés en septembre Les rencontres aller du premier tour préliminaire de la Ligue des champions et de



ASCK, l'une des équipes représentant le Togo

la Coupe de la Confédération sont programmées du 4 au 6 septembre 2026. Les matchs retour se disputeront une semaine plus tard, du 11 au 13 septembre 2026. L'ASCK et ASKO de Kara disposent désormais de quelques semaines pour peaufiner leur préparation et aborder dans les meilleures conditions ces

premières échéances continentales. Les deux représentants togolais auront pour ambition de franchir ce premier tour et de porter haut les couleurs du Togo sur la scène

championnats et les clubs les plus performants du continent afin de couronner la meilleure équipe d'Afrique. Pour ce faire, la compétition regroupe les clubs champions des pays du continent ainsi que les vice-champions des meilleures nations du classement CAF. Comme c'est le cas pour les représentants du Togo, la compétition commence par des tours préliminaires en matchs aller-retour et se poursuit par une phase de groupes, puis par des matchs à élimination directe jusqu'à la finale.

Qu'en est-il de l'enjeu ?
À la fin de la compétition, le club vainqueur remporte le trophée continental et gagne le droit de participer à la Supercoupe de la CAF. Le gagnant se qualifie aussi pour les grandes compétitions mondiales de la FIFA, comme la Coupe du monde des clubs.

TM-FTF

Football

La FIFA outille les arbitres Elites togolais

Après avoir renforcé leurs capacités opérationnelles, les arbitres Elites savent désormais à quoi s'en tenir. La mission leur a été confiée, du 03 au 07 août, au terme du Cours MA (Member Association) pour Arbitres Élites, afin de rehausser le niveau de l'arbitrage sur l'échiquier national et international.

Togo sera bien représenté dans les jours prochains lors des compétitions internationales. Faites preuve de travail acharné, de respect et surtout d'intégrité », a recommandé Hervé Tété Agbodan, représentant du président de la FTF, dans son discours de clôture de la session de

vous sur le continent et à l'international. » C'est également le satisfécit du côté de la Commission Centrale des Arbitres (CCA). « Les arbitres ont beaucoup apprécié les nouvelles approches que les instructeurs leur ont données. Cela leur permet aujourd'hui d'apprécier, de scanner les situations et de prendre les décisions en amont afin qu'à l'arrivée, celles-ci soient correctes. Il faut une analyse poussée et comprendre le football. Quand vous comprenez le football, vous saurez ce que le joueur a l'intention de faire, et cela permet à l'arbitre d'anticiper et d'être au point. Nous voyons donc les arbitres très confiants et, au niveau de la CCA, nous sommes également confiants que cela aura un impact positif sur le championnat professionnel qui va arriver », a déclaré Antoine Kossi Sedjro. Le président de la CCA a poursuivi : « Les arbitres doivent être intègres, c'est très important. L'arbitre doit être intègre pour qu'il ne soit pas un pion que les responsables de clubs vont déplacer. Nous les invitons donc à garder cette

intégrité pour la beauté de notre football », a conclu Antoine Kossi Sedjro. « Nous saluons la forte volonté de la Fédération de multiplier ce genre de formations. Nous lui demandons de renforcer le Département de l'arbitrage afin d'avoir une décentralisation et d'harmoniser toutes les connaissances acquises par les arbitres. La FIFA et la CAF sont disponibles pour accompagner toutes les initiatives et demandes de la FTF allant dans le sens du développement du sifflet », a précisé l'expert rwandais, Athanase Nkubito, responsable régional du développement de l'arbitrage. La trentaine de stagiaires repart ainsi mieux outillée, avec des connaissances renouvelées et prête à mettre les nouvelles méthodes en pratique. « En tant qu'arbitres, nous devons travailler, rehausser notre niveau et rester dans la dynamique de transmettre les nouvelles méthodes, les Lois du Jeu et surtout les nouveaux concepts », s'est exprimé Jonathan Ahonto, arbitre assistant international

FIFA. Les défis sont certes grands, mais surmontables, laisse entendre Sitsope Agbédanou : « Ce genre de formation nous permet toujours de nous remettre à niveau et d'apprécier les nouvelles approches de l'arbitrage qui évoluent très vite avec notre discipline. Nous remercions la FIFA, la CAF et la FTF de nous permettre de relever les défis qui sont devant nous », a déclaré l'arbitre assistant FIFA au terme de la cérémonie de clôture des Cours MA. Au terme de la formation de Lomé, qui a duré cinq (5) jours, les participants ont reçu un certificat sanctionnant leur implication et leur assiduité.

À noter qu'un arbitre Elite, est un officiel de haut niveau qui dirige les rencontres des championnats professionnels majeurs ou des compétitions internationales. Ces arbitres possèdent une condition physique irréprochable et appliquent les règles du jeu sous forte pression.

TM-FTF



Une photo illustrant la remise de certificat

« Nous espérons que les enseignements accumulés vont vous aider à rehausser le niveau de l'arbitrage togolais qui, ces derniers temps, nous donne davantage de signes de décollage. La disponibilité et le dévouement que nous avons constatés sont pour nous des signes prometteurs. Mais c'est sur le terrain de la pratique que nous vous attendons. Nous espérons que le

formation. Noumandiez Désiré Doué, expert technique de la FIFA, a, quant à lui, salué le travail accompli par les arbitres togolais pendant les cours et sur le terrain : « Il ne fait aucun doute que le Togo dispose d'arbitres de grand talent. Il suffit de les faire travailler et, à force de répétition, nous serons fiers de les voir réaliser de belles prestations lors des grands rendez-

Culture

La première édition du festival FÉFÉ s’annonce à Badja

La pratique artistique au Togo reprend du poil de la bête avec le festival FEFE. La première édition de cette rencontre internationale des arts populaires, devant se tenir du 26 au 28 août 2026 à Badja dans la préfecture de l’Avé, a été officiellement lancée ce jeudi 6 août à Lomé. Il s’agit d’un événement, porté par Togo Cultures, Gbadass Concert Band du Togo et la Compagnie Gakokoé de la France.

Avec l’objectif de réunir les arts populaires au sein d’un même festival où cohabitent les expressions artistiques ancrées dans l’histoire africaine, comme le concert-party du Togo et la cantata du Ghana et du Togo, le festival FÉFÉ est porté par de vieux amis. Seule passion, promouvoir la culture et la pratique artistique au Togo.

Pour les promoteurs, à travers FEFE, il est question de réunir tous les acteurs dans un même festival. Et pour cette première édition, FÉFÉ va s’adosser à Avézan, qui se célèbre du 26 au 28 août 2026

à Badja dans la préfecture de l’Avé.

Un programme riche et varié

L’objectif étant de réveiller, de réinterpréter et de transmettre les savoirs ancestraux, la première édition du FÉFÉ s’annonce avec un programme riche et varié.

Sont au programme : le concert-party avec l’Académie du Concert-party, un concert de musique avec Eustache Kamouna, des contes musicaux avec Ziticomania et Roger Atikpo, des contes traditionnels avec Fati Fousséni et Edah Awanu et des danses du terroir.

Redorer la pratique artistique

Pour Marcel Djondo, l’un des promoteurs, FÉFÉ est une initiative qui vise à redonner de l’éclat à la pratique artistique au Togo, en se ressourçant dans la tradition, le patrimoine physique, matériel et immatériel.

« FÉFÉ va intéresser tout le monde, aussi bien la

population que les artistes. L’objectif est que, pendant ce festival, les populations puissent intervenir, exprimer ce qui est en elles et participer



à la production artistique », a-t-il indiqué.

Quant au choix de la ville de Badja pour accueillir la

première édition de FÉFÉ, il n’est pas fortuit.

« Badja est un canton partenaire. C’est là que va s’implanter le projet de

chefferie pour déployer ce centre », a-t-il expliqué.

Qu’est-ce que le projet Tokpé ?

Selon M. Djondo, le projet Tokpé est un centre qui sera implanté à Badja. Ce centre fera de la formation qui va s’appuyer sur les valeurs du patrimoine du Togo.

« FÉFÉ fait partie de Tokpé, qui est en cours de création. Tokpé sera un centre pour le travail mémoriel. Notamment, il sera question de former sur comment on travaille sur la mémoire des anciens pour pouvoir la capitaliser en spectacle vivant et comment partir des pratiques rituelles pour créer une œuvre artistique... Dans l’ensemble, Tokpé c’est le lieu traditionnel où on purifie, on régénère, on lave les humains et les trônes », a-t-il mentionné avant d’ajouter : « Artistiquement, c’est un lieu où les artistes vont se régénérer, vivifier et purifier leurs pratiques artistiques », a-t-il détaillé.

Caleb Akponou

Ayiza 2026

Tsévié célèbre la cohésion et le patrimoine du Zio

L’apothéose de la 54^e édition d’Ayiza s’est tenue samedi 8 août 2026 à Tsévié, dans la ferveur populaire. Filles et fils des seize cantons de la préfecture de Zio, et des délégations venues d’autres localités, ont participé à cette célébration placée sous le thème « Ensemble pour un Zio inclusif et fort ».



Chefs traditionnels, autorités administratives et locales, responsables politiques, jeunes, femmes, associations et représentants de la société ont répondu à ce rendez-vous consacré à l’histoire, à l’identité culturelle et à la solidarité.

Dans son mot de bienvenue, Togbui Ehlan Adzaklo IV, président du Conseil des

chefs traditionnels de Zio, a salué la mobilisation et appelé à la sauvegarde des traditions et au renforcement des liens de fraternité entre les communautés.

La cérémonie a enregistré la présence de Kodjo Sévon-Tépé Adedze, ministre de l’Aménagement du territoire, de l’Urbanisme et de l’Habitat, et de Hodabalo Awate, ministre de l’Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières.

Transmettant le message des plus hautes autorités de l’État, Hodabalo Awate a insisté sur l’importance de la culture et du patrimoine dans la cohésion nationale. Il a appelé à leur protection face aux transformations économiques, sociales, sécuritaires, environnementales et technologiques.

Selon lui, la préservation du patrimoine constitue un facteur de résilience et contribue au développement local, à la création de richesses et à la cohésion sociale. « La grandeur d’une nation ne se mesure pas uniquement à sa superficie, à ses performances économiques ou à ses infrastructures », a-t-il souligné.



Ayiza puise ses racines dans la tradition orale et l’histoire du peuple du Zio. Selon le récit transmis de génération

terres fertiles où ils semèrent des haricots, appelés « AYI ». Certains auraient choisi d’y rester pour attendre les



en génération, les ancêtres, au cours de leur migration, auraient découvert des

premières récoltes. Cette étape aurait contribué à l’origine de la fête.

la vie du Zio, entre mémoire, rassemblement et ambition collective.

#MaCarte MaLiberté

PROLONGÉE

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2026

-50%

SUR LES FRAIS
DERNIÈRE
CHANCE



DEMANDEZ VOTRE
CARTE **OPEN** OU
CHALLENGE VIA
L'APPLICATION
MYCORIS BANK
OU EN AGENCE
INFO : 8283

La Banque Autrement

<https://coris.bank>

